

Mandat de prélèvement

Référence unique de mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré - Val de Cher à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA:

Service REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES de la CC Autour de Chenonceaux

FR38ZZZ506733

TYPE DE CONTRAT

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE Nom, prénom : Adresse :	Nom : Adresse :	TION DU CREANCIER CC Autour de Chenonceaux Bléré - Val de Cher 39 rue Gambetta 37150 BLÉRÉ FRANCE
Code Postal : Pays : Pays :	Ville :	
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER		
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)		IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
TYPE DE PAIEMENT : Paiement répétitif À ÉCHÉANCE		
Signé à :	Signature	
Le (JJ/MM/AAAA) : /		
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUE DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) : NOM DU TIERS DEBITEUR :		

JOINDRE UN RIB (RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE) AU FORMAT IBAN BIC

Rappel: En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré - Val de Cher. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré - Val de Cher.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.